



Dépistage du cancer du colon

En France, plus de 37000 nouveaux cas de cancer du colon et rectum sont dépistés chaque année. Ce cancer est responsable de 16 000 décès par an, c'est l'un des cancers les plus fréquents aussi bien chez l'homme que chez la femme.

Ce cancer peut être évité car il est presque toujours précédé d'une tumeur bénigne : le polype adénomateux. Celui-ci peut être détecté et retiré par coloscopie ce qui permet de prévenir l'apparition du cancer.

Par ailleurs lorsque le cancer est dépisté à un stade précoce, c'est-à-dire localisé, son exérèse permet, dans la plupart des cas de guérir le patient.

Ces données illustrent bien l'intérêt du dépistage qui est bien codifié actuellement en France. Il repose suivant les cas sur l'**HEMOCCULT** ou la **COLOSCOPIE**.

1) L'hémoccult

Ce test non invasif est destiné à la population qui ne présente aucun symptôme digestif ni d'antécédent personnel ou familial de cancer du colon ou du rectum. Il repose sur la recherche de sang microscopique dans les selles en déposant 3 jours de suite avec une spatule une petite quantité de selles sur un dépliant en carton contenant du gaïac.

Le test est révélé par l'adjonction d'un réactif qui le fait virer au bleu en présence de sang. Lorsqu'il est positif il révèle souvent la présence d'une lésion du colon et il doit être suivi d'une coloscopie.

Si vous avez plus de 50 ans et que vous remplissez les conditions ci-dessus, il est important de réaliser ce test et d'en parler à votre médecin traitant.

2) Quel type de dépistage pour vous ?

1	2	3
<p>Vous présentez des symptômes digestifs</p> <ul style="list-style-type: none"> -sang dans les selles -douleurs abdominales récentes -troubles du transit d'apparition ou de modification récente -surveillance des maladies inflammatoires du tube digestif (Crohn ou Rectocolite hémorragique). <p>Vous devez en parler à votre médecin traitant pour qu'il vous adresse, si besoin, à un hépato-gastroentérologue pour la réalisation d'une COLOSCOPIE</p>	<p>Vous avez un ou plusieurs parents proches atteints de polype ou de cancer du colon et/ou du rectum.</p> <p>Vous devez en parler à votre médecin traitant pour qu'il vous adresse, si besoin, à un hépato-gastroentérologue pour la réalisation d'une COLOSCOPIE</p>	<p>Vous avez 50 ans ou plus mais vous n'avez ni symptômes ni antécédents familiaux</p> <p>Un dépistage organisé du cancer colorectal est mis en place au plan national par HEMOCCULT. Vous avez probablement déjà reçu du centre départemental de dépistage, une convocation pour réaliser le test.</p> <p>Posez la question à votre médecin traitant qui vous expliquera les modalités du dépistage par HEMOCCULT</p> <p>En cas de doute, vous pouvez prendre rendez-vous avec un des médecins du service.</p>